

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit,
La Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2023-090

Compétence communautaire : **DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

**OBJET : AMENAGEMENT-APPROBATION PCAET (PLAN CLIMAT AIR
ENERGIE TERRITORIAL)**

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : **47**

Délégués présents : **31**

Suffrages exprimés : **46**

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Georgia BRUN, Marie FERNANDEZ, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Sylvie MOLINIE, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Alain GALLU, Maryannick GARIN, Gérard HORTAIL, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO, Daniel VEILLY.

Etaient représentés :

Madame Sandrine BARAKEL donne procuration à Madame Patricia MASSAUDET SOJKA

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE

Madame Véronique CANESTRARI donne procuration à Monsieur Didier BESNIER

Madame Véronique CROS donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL

Madame Peggy FISSIER donne procuration à Monsieur Richard POIGNET

Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Madame Sophie SOUBEYRAS

Madame Agnès MILHAUD donne procuration à Monsieur
SERVIGNE

Madame Aura ROCHE-CAMACHO donne procuration à Madame Marie
FERNANDEZ

Madame Nathalie SAGE donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER

Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Jean-Michel
CATELINOIS

Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Madame Georgia BRUN

Monsieur Denis GAILLARD donne procuration à Monsieur Alain GALLU

Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON

Monsieur Hichame MARGOUM donne procuration à Madame Malika YAHIAOUI

Absente :

Madame Catherine MIGLIORI

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint avec 31 conseillers, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Monsieur William AUGUSTE

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Marie FERNANDEZ

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2224-34,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 »,

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L123-19, L229-25 à L229-26, R122-17 et suivants, R13-46-1 et suivants, et R229-51 à 54

VU le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires arrêté par le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes le 10 avril 2020

VU le décret n° 2020-457 du 21 avril 2020 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone,

VU la délibération n°2018-91 du 26 septembre 2018 d'engagement de la communauté de communes dans le Plan Climat Air Énergie Territorial

VU la délibération n°2020-11 du 30 septembre 2020 du conseil communautaire de lancement de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial et de définition des modalités de concertation

VU la délibération n° 2023-41 du 14 juin 2023 du conseil communautaire arrêtant le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial

VU les observations formulées par le public durant la période de participation du public par voie électronique

VU l'avis de la Préfète de la Région AURA sur le PCAET Drôme Sud Provence en date du 23 octobre 2023 reçu le 7 novembre 2023,

VU l'avis de la conférence des maires en date du 6 décembre 2023

Monsieur le Président rappelle que le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du territoire Drôme Sud Provence a été arrêté lors du conseil communautaire en date du 14 juin 2023.

Conformément aux articles R.122-17 et R.229-54 du Code de l'Environnement, l'Autorité Environnementale, la Préfète de Région ainsi que le Président de Région ont été saisis pour avis sur le dossier. L'intercommunalité n'a pas reçu d'avis de ces institutions dans les délais réglementaires impartis.

Une procédure de participation du public par voie électronique a ensuite été organisée du 2 octobre au 10 novembre 2023. 19 contributions ont été reçues. La Préfète de la Région AURA a également transmis son avis favorable assorti de quelques remarques reçu le 7 novembre. Les observations du public et de l'Etat ont fait l'objet de 2 mémoires de réponses annexés à la présente délibération. Est également annexé à la présente délibération le rapport de bilan de la consultation. Il est précisé que les observations et avis ne changent pas les fondements de la stratégie globale du PCAET tel qu'arrêté lors conseil communautaire de juin 2023. Pour autant des modifications ont été apportées au dossier de PCAET afin de les prendre en compte. Ces modifications sont listées précisément dans les documents cités précédemment.

Le PCAET est dorénavant constitué :

- du diagnostic modifié
- du rapport de la stratégie modifié
- du plan d'actions 2023-2028 modifié
- de l'évaluation environnementale stratégique modifiée
- du résumé non technique de l'évaluation environnementale stratégique non modifié

L'approbation du PCAET lancera la mise en œuvre du plan d'actions jusqu'en 2028. Il fera l'objet d'un bilan à mi-parcours au bout de 3 ans afin d'ajuster les objectifs et les actions le cas échéant, et d'un bilan final à l'issue des 6 ans.

Le PCAET approuvé sera mis à disposition du public sur la plateforme dédiée www.territoires-climat.ademe.fr

Par ailleurs, conformément à l'article L123-19-1 du code de l'environnement, au plus tard à la date de la publication de cette décision et pendant une durée minimale de trois mois, les 3 mémoires relatifs à la consultation seront mis à disposition sur le site de l'intercommunalité www.ccdsp.fr (sur la page dédiée au PCAET).

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE VALIDER** les modifications apportées au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) suite à la consultation citoyenne,
- **D'ADOPTER** le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et son programme d'actions tels que joints à la présente délibération,
- **DE LANCER** la mise en œuvre du PCAET sur la durée du plan d'actions 2023-2028,
- **DE PREVOIR** l'inscription des crédits en fonctionnement et en investissement selon les capacités financières de la collectivité et de ses partenaires,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **la majorité (45)** des suffrages exprimés :

1 CONTRE : Monsieur Jean-Luc PERILLON

- **VALIDE** les modifications apportées au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) suite à la consultation citoyenne,
- **ADOpte** le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et son programme d'actions tels que joints à la présente délibération,
- **LANCE** la mise en œuvre du PCAET sur la durée du plan d'actions 2023-2028,
- **PREVOIT** l'inscription des crédits en fonctionnement et en investissement selon les capacités financières de la collectivité et de ses partenaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Secrétaire de Séance,
William AUGUSTE**



**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**

